

BIBLIOTHEQUE CENTRALE DU BRABANT WALLON (FEDERATION WALLONIE-BRUXELLES)

Place Albert I, 1

B-1400 Nivelles

Téléphone : +32.67.89.35.89

Fax : +32.67.21.35.03

Courriel : info.escapages@cfwb.be

Site Internet : www.escapages.cfwb.be

- CONCOURS DE CREATION D'UN SIGNET

« Illustration du recto de signet dans le cadre de l'opération « *Bulles en Brabant wallon* »



Bulles en Brabant wallon

LES PIRATES JETTENT L'ANCRE A TUBIZE

Avec un hommage à Marcel Remacle

Du 29 mars au 26 avril 2013

Bibliothèque publique communale de Tubize
<http://www.tubize-tuclasakoi.be>

Programme sur:
www.escapages.cfwb.be

Bulles en Brabant wallon

est une opération de la Bibliothèque centrale du Brabant wallon (FWB) en collaboration avec les bibliothèques locales.



Personne de contact :
Jean-Luc Capelle
Courriel : jean-luc.capelle@cfwb.be
Tél : 067 / 89.35.94

Article 1 : ORGANISATEURS

Ce concours de signet est organisé par la Bibliothèque centrale du Brabant wallon (Fédération Wallonie-Bruxelles) en collaboration avec le réseau des bibliothèques locales du Brabant wallon.

Article 2 : OBJET DU CONCOURS

Ce concours se déroule dans le cadre d'une toute nouvelle opération intitulée « *Bulles en Brabant wallon* ».

Des bibliothèques du réseau brabançon réunies en une commission Bande Dessinée mettent en commun leurs compétences et leurs ressources sur des thèmes précis. Leur objectif est de permettre aux habitants des communes brabançonnaises de découvrir de manière optimale des collections étoffées, de développer les connaissances culturelles et de favoriser la créativité.

Il s'agit de réaliser une illustration originale, en technique libre, numérique compris destiné au recto d'un signet dans le cadre de cette opération.

Ce signet, tiré en 12 lots de 1000 exemplaires sera distribué avec les ouvrages prêtés par chacune des bibliothèques participantes

Une illustration sera choisie pour chaque bibliothèque. Elle figurera sur un signet spécifique à chaque bibliothèque participante.

Article 3 : CONDITIONS ET MODALITES DE PARTICIPATION

§ 1. Ce concours est ouvert à toute personne de nationalité belge et/ou résidante en Belgique ; à partir de 12¹ ans.

§ 2. Ce concours est gratuit² et s'organise **du 15/02/2013 au 29/03/2013**

§ 3. L'œuvre devra être une illustration **originale**, technique libre, numérique compris.

Les critères d'évaluation seront:

- le respect du thème : les pirates ;
- l'originalité ;
- la recherche artistique.

¹ Toute participation d'un mineur à ce concours suppose l'accord préalable des personnes détenant l'autorité parentale sur le dit mineur.

² Les frais liés à la réalisation des illustrations originales sont à charge des participants.

§ 4. Quelques lignes expliquant la création seront rédigées et jointes.

§ 5. Il ne sera admis que trois œuvres maximum par participant au concours.

§ 6. La participation sera posée pour l'attribution d'un seul prix, celui d'une des bibliothèques locales participantes (liste sur www.escapages.cfwb.be), ou celui de la Bibliothèque centrale. À défaut de précision sur ce point, la participation sera présumée se faire pour le prix décerné par la Bibliothèque centrale.

§ 7. Sont exclues:

- une œuvre présentant un caractère publicitaire ;
- une œuvre ayant déjà été publiée.

Du seul fait de leur participation au concours, les auteurs garantissent la Bibliothèque centrale du Brabant wallon (Fédération Wallonie - Bruxelles) et le réseau des bibliothèques locales du Brabant wallon contre tout recours éventuel des tiers en ce qui concerne l'originalité et le caractère inédit des œuvres présentées par eux.

§ 8. L'œuvre exclura toute information qui révélerait l'identité de l'auteur. Une feuille d'identification (voir modèle de fiche ci-dessous) complétée de manière lisible sera jointe à l'œuvre présentée.

§ 9 L'inscription se fait via un formulaire de candidature joint à ce règlement et également téléchargeable sur le site Internet : www.escapages.cfwb.be.

Article 4 : DEROULEMENT DU CONCOURS

Ce concours sera annoncé sur le site www.escapages.cfwb.be, dans les bibliothèques locales participantes et sur tous les supports de communication de l'opération : « Bulles en Brabant wallon ».

La participation se fait uniquement à partir du formulaire de candidature.

Le candidat devra :

- déposer ou faire parvenir sa ou ses créations pour **le 29 mars 2013 ,14 h** au plus tard, la date de la poste faisant foi, soit dans la bibliothèque locale ³ participante de son choix soit à la Bibliothèque publique centrale du Brabant wallon (Fédération Wallonie-Bruxelles)
- ou par courriel à l'adresse info.escapages@cfwb.be

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de dommage ou de perte.

³Liste et coordonnées sur www.escapages.cfwb.be

Les œuvres seront archivées⁴ à la Bibliothèque publique centrale du Brabant wallon (Fédération Wallonie-Bruxelles) et seront diffusées sur le site : www.escapages.cfwb.be .

En aucun cas, les organisateurs ne céderont les œuvres à des tiers mais ne seront tenus responsables de toutes formes de transfert et de téléchargement illicites d'images via le site web concerné.

Article 5 : EXIGENCES TECHNIQUES

Pour rappel, la ou les illustrations doivent être une œuvre originale, n'ayant jamais été publiée auparavant.

Le format devra correspondre aux dimensions du support : 52 mm x 210 mm

En cas de réalisation numérique, l'œuvre :

- ✓ doit être au format PDF en haute résolution (300 DPI) ;
- ✓ doit être accompagnée des polices de caractère s'il y en a ;
- ✓ les importations image doivent être en quadrichromie ;
- ✓ faire l'illustration à dimension voir croquis modèle en annexe.

Quelques lignes expliquant la création seront rédigées et jointes.

Article 6 : SELECTION DES GAGNANTS

Les œuvres seront sélectionnées par un jury composé de Monsieur René Follet, dessinateur, de Monsieur Christian Jasmès, bibliothécaire et chargé de cours en BD, et les membres de la Commission BD des bibliothèques du Brabant wallon.

Ce jury se réunira à huis clos pour décider de l'œuvre lauréate pour chaque bibliothèque locale participante et pour la Bibliothèque centrale et en fonction :

- de leur qualité artistique ;
- de leur créativité et originalité ;
- de leur adéquation avec la thématique ;

La sélection du jury ne pourra être discutée, et aucune justification de son choix ne pourra être demandée.

Le gagnant sera informé personnellement par courrier postal et par courriel.

Le jury peut renoncer à toute proclamation de lauréat et toute attribution de prix dès lors qu'il estime la qualité de l'œuvre ou des œuvres insuffisante.

⁴ A la demande écrite (courrier ou courriel) des auteurs, et, seulement à la clôture du concours (29 mars 2013), les œuvres seront retournées à leur auteur. Sans cette demande écrite, les œuvres deviendront propriétés de la Bibliothèque publique centrale du Brabant wallon (FWB).

Article 7 : PRIX

Les résultats seront rendus publics et les prix attribués le 12 avril 2013. Les lauréats seront avertis par courrier ou par téléphone. L'organisateur ne pourra être tenu responsable de mauvaises transmissions de données personnelles sur le formulaire.

Pour chacune des bibliothèques, le premier prix (chèque-lire d'une valeur de 30€) sera remis en main propre lors d'une séance publique qui sera organisée le vendredi 12 avril à 19:00 à la Bibliothèque communale de Tubize (*Passage Champagne*, Rue de la Déportation, 61).

Article 8 : DROITS D'AUTEUR ET DROITS D'IMAGE

L'œuvre réalisée par les gagnants ne fera en aucun cas l'objet de versements de droits d'auteur et de diffusion. La bibliothèque centrale du Brabant wallon (FWB) ainsi que les bibliothèques locales participantes s'engagent à respecter les droits moraux des auteurs. Chaque candidat renonce à ses droits patrimoniaux sur son œuvre, les organisateurs pouvant exploiter les illustrations dans toutes les circonstances et sur tous les supports qui lui conviendront. Les droits cédés comprennent notamment le droit de reproduction, le droit de représentation, le droit d'arrangement, le droit d'adaptation, et ce sous toutes les formes, par tous les procédés et sur tous supports connus et inconnus à ce jour.

Toutefois, chaque participant autre que les gagnants garde tous ses droits sur le projet qu'il a soumis.

La Bibliothèque centrale du Brabant wallon (Fédération Wallonie - Bruxelles) et le réseau des bibliothèques locales du Brabant wallon se réservent le droit d'éditer les œuvres primées, en tout ou en partie, sous forme de signets, recueil ou dans une publication papier ou Internet et ce sans limite de temps, sans demande préalable et sans rétribution d'aucune sorte aux auteurs. L'ensemble des éditions ne donnera lieu à aucune rétribution complémentaire aux prix attribués dans le cadre de ce concours.

Article 9 : TRAITEMENT DES DONNÉES PERSONNELLES ET RESPECT DES LIBERTÉS

Les informations nominatives contenues dans le formulaire de candidature sont nécessaires pour la gestion du concours.

En application de l'article 27 de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition des données personnelles les concernant.

Ce droit peut être exercé sur simple demande à la Bibliothèque centrale du Brabant wallon (FWB) par téléphone, mail ou courrier simple.

Article 10 : ACCEPTATION ET CONSULTATION DU REGLEMENT

La participation au concours de création graphique par le dépôt d'un formulaire de candidature entraîne l'acceptation pure et simple du présent règlement. Ce règlement est conservé dans les locaux de la Bibliothèque centrale du Brabant wallon (FWB).

Il est disponible sur le site : www.escapages.cfwb.be.

Article 11 : LIMITES DE RESPONSABILITE

La Bibliothèque centrale du Brabant wallon (FWB) ne peut voir sa responsabilité engagée dans le cas où elle serait amenée à différer, modifier, interrompre, annuler, écourter ou proroger le concours pour des raisons indépendantes de sa volonté, cas fortuit ou force majeure.

La Bibliothèque centrale du Brabant wallon (FWB) n'est pas responsable vis-à-vis des participants du fait des fraudes éventuellement commises.

Article 12 : LITIGES

Toute question relative à l'application et/ou l'interprétation du présent règlement sera tranchée souverainement et selon la nature de la demande par la Bibliothèque centrale du Brabant wallon (FWB). Tout litige pouvant intervenir quant aux conditions d'organisation du concours, son déroulement et ses résultats seront expressément soumis à l'appréciation de la Bibliothèque centrale du Brabant wallon (FWB).

Aucun recours ne pourra être admis. L'exécution et l'interprétation du présent règlement sont soumises à la loi belge. Seuls les cours et tribunaux de Bruxelles sont compétents.

Article 13 : PROPRIETE INTELLECTUELLE

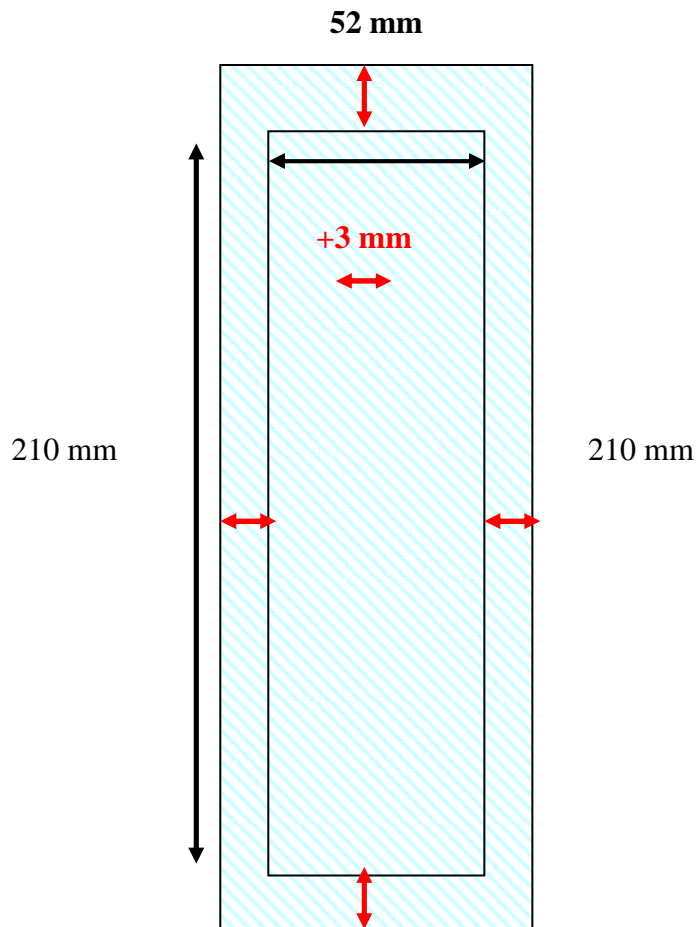
Les projets des participants sont protégés par les règles de propriété intellectuelle.

Chaque participant a la responsabilité de la propriété intellectuelle de l'illustration et du projet qu'il propose au concours et de ses droits d'exploitation. L'organisateur décline toute responsabilité en cas de préjudice concernant la propriété intellectuelle de l'illustration ou du projet.

La participation à ce concours implique pour le participant que son projet puisse faire l'objet d'une communication dans le contexte de ce concours.

CROQUIS MODELE

*Si le fond est coloré,
prévoir 3 mm de déport à
chaque extrémité*



Annexe 2

FICHE D'INSCRIPTION

Concours de signets organisé en 2013 par la Bibliothèque centrale du Brabant wallon (Fédération Wallonie - Bruxelles) en collaboration avec le réseau des bibliothèques locales du Brabant wallon dans le cadre de l'opération : « Bulles en Brabant wallon »

À dactylographier ou à compléter en lettres capitales !

Prénom(s).....

Nom.....

Rue.....

N°.....Boîte.....

Code postal..... Localité..... BELGIQUE

Téléphone.....

Adresse électronique.....

Date de naissance.....

Le nom ou pseudonyme qui apparaîtra comme celui d'auteur sur le signet est

.....

Participe(nt) au concours « Bulles en Brabant wallon », organisé par la Bibliothèque centrale du Brabant wallon en collaboration avec le réseau des bibliothèques locales du Brabant wallon et concour(t)(ent) pour le projet de signet pour la bibliothèque locale participante de

.....

Déclare(nt) que ce projet est entièrement original et qu'il ne fait aucun emprunt à une œuvre existante encore protégée. En cas de pluralité d'auteurs, ceux-ci désignent

Monsieur ou

Madame.....

comme correspondant unique des organisateurs et ayant qualité pour recevoir éventuellement le prix.

En cas de participation d'un auteur de moins de 18 ans, autorisation parentale délivrée par

Monsieur/Madame

Prénom(s).....

Nom.....

Rue..... N°.....Boîte.....

Code postal..... Localité..... BELGIQUE

Téléphone.....

Adresse électronique.....

Date

Signature

Je déclare avoir pris connaissance du règlement du concours et en accepter sans réserve les dispositions.

Fait à

Date

Signature

Ed. resp. Silvana Mei, Bibliothécaire Dirigeante, Bibliothèque centrale du Brabant wallon (FWB), place Albert 1,1, 1400 Nivelles